

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24540067600053	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT METROPOLE DU GRAND NANCY
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Nancy Municipale

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : Budget EAU (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	36
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	38
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	39
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	42
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	43
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	44

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	45
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	50
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires deliberation 09/02/2023.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	36 322 163,00	36 322 163,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		36 322 163,00	36 322 163,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	16 369 555,00	16 369 555,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		16 369 555,00	16 369 555,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	52 691 718,00	52 691 718,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	11 272 255,00	0,00	10 877 383,60	10 877 383,60	10 877 383,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 631 485,00	0,00	5 397 464,00	5 397 464,00	5 397 464,00
014	Atténuations de produits	7 269 000,00	0,00	7 057 000,00	7 057 000,00	7 057 000,00
65	Autres charges de gestion courante	100 005,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
Total des dépenses de gestion des services		24 272 745,00	0,00	23 436 847,60	23 436 847,60	23 436 847,60
66	Charges financières	561 500,00	0,00	595 500,00	595 500,00	595 500,00
67	Charges exceptionnelles	510 760,00	0,00	604 810,00	604 810,00	604 810,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	79 595,00		184 616,00	184 616,00	184 616,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		25 424 600,00	0,00	24 821 773,60	24 821 773,60	24 821 773,60
023	Virement à la section d'investissement (6)	626 820,00		2 190 389,40	2 190 389,40	2 190 389,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	9 324 010,00		9 310 000,00	9 310 000,00	9 310 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		9 950 830,00		11 500 389,40	11 500 389,40	11 500 389,40
TOTAL		35 375 430,00	0,00	36 322 163,00	36 322 163,00	36 322 163,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 322 163,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	34 055 900,00	0,00	35 013 263,00	35 013 263,00	35 013 263,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	73 300,00	0,00	71 300,00	71 300,00	71 300,00
Total des recettes de gestion des services		34 132 200,00	0,00	35 085 563,00	35 085 563,00	35 085 563,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	293 600,00	0,00	296 600,00	296 600,00	296 600,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		34 425 800,00	0,00	35 382 163,00	35 382 163,00	35 382 163,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	949 630,00		940 000,00	940 000,00	940 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		949 630,00		940 000,00	940 000,00	940 000,00
TOTAL		35 375 430,00	0,00	36 322 163,00	36 322 163,00	36 322 163,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 322 163,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	10 560 389,40
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	302 275,00	0,00	741 000,00	741 000,00	741 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 925 320,00	0,00	9 552 555,00	9 552 555,00	9 552 555,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 755 195,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	11 982 790,00	0,00	11 193 555,00	11 193 555,00	11 193 555,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 712 000,00	0,00	2 796 000,00	2 796 000,00	2 796 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 712 000,00	0,00	2 796 000,00	2 796 000,00	2 796 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 694 790,00	0,00	13 989 555,00	13 989 555,00	13 989 555,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	949 630,00		940 000,00	940 000,00	940 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	90 000,00		1 440 000,00	1 440 000,00	1 440 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 039 630,00		2 380 000,00	2 380 000,00	2 380 000,00
	TOTAL	15 734 420,00	0,00	16 369 555,00	16 369 555,00	16 369 555,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 369 555,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	684 235,00	0,00	81 918,00	81 918,00	81 918,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 009 355,00	0,00	3 347 247,60	3 347 247,60	3 347 247,60
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 693 590,00	0,00	3 429 165,60	3 429 165,60	3 429 165,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 693 590,00	0,00	3 429 165,60	3 429 165,60	3 429 165,60
021	Virement de la section d'exploitation (4)	626 820,00		2 190 389,40	2 190 389,40	2 190 389,40

METROPOLE DU GRAND NANCY - Budget EAU - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 324 010,00		9 310 000,00	9 310 000,00	9 310 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	90 000,00		1 440 000,00	1 440 000,00	1 440 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 040 830,00		12 940 389,40	12 940 389,40	12 940 389,40
TOTAL		15 734 420,00	0,00	16 369 555,00	16 369 555,00	16 369 555,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 369 555,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

10 560 389,40

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 877 383,60		10 877 383,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 397 464,00		5 397 464,00
014	Atténuations de produits	7 057 000,00		7 057 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	105 000,00		105 000,00
66	Charges financières	595 500,00	0,00	595 500,00
67	Charges exceptionnelles	604 810,00	10 000,00	614 810,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	184 616,00	9 300 000,00	9 484 616,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 190 389,40	2 190 389,40
Dépenses d'exploitation – Total		24 821 773,60	11 500 389,40	36 322 163,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 322 163,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	940 000,00	940 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 796 000,00	0,00	2 796 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	741 000,00	0,00	741 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	9 552 555,00	0,00	9 552 555,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	900 000,00	1 440 000,00	2 340 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		13 989 555,00	2 380 000,00	16 369 555,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 369 555,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 013 263,00		35 013 263,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	71 300,00		71 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	296 600,00	940 000,00	1 236 600,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		35 382 163,00	940 000,00	36 322 163,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 322 163,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	81 918,00	0,00	81 918,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 347 247,60	0,00	3 347 247,60
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 440 000,00	1 440 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		9 300 000,00	9 300 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		2 190 389,40	2 190 389,40
Recettes d'investissement – Total		3 429 165,60	12 940 389,40	16 369 555,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 369 555,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	11 272 255,00	10 877 383,60	10 877 383,60
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 637 000,00	1 804 593,00	1 804 593,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	147 750,00	148 250,00	148 250,00
6064	Fournitures administratives	24 000,00	21 200,00	21 200,00
6066	Carburants	115 000,00	115 000,00	115 000,00
6068	Autres matières et fournitures	203 500,00	165 000,00	165 000,00
611	Sous-traitance générale	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	70 000,00	70 000,00	70 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	21 500,00	17 000,00	17 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	14 000,00	14 000,00	14 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	73 400,00	62 900,00	62 900,00
6156	Maintenance	257 500,00	165 012,00	165 012,00
6161	Multirisques	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6168	Autres	96 000,00	95 000,00	95 000,00
617	Etudes et recherches	140 000,00	125 000,00	125 000,00
618	Divers	199 115,00	291 088,60	291 088,60
6226	Honoraires	11 500,00	9 500,00	9 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	8 500,00	8 500,00
6228	Divers	3 800 000,00	3 865 000,00	3 865 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 500,00	6 000,00	6 000,00
6238	Divers	6 200,00	6 200,00	6 200,00
6248	Divers	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6251	Voyages et déplacements	640,00	640,00	640,00
6261	Frais d'affranchissement	23 900,00	23 900,00	23 900,00
6262	Frais de télécommunications	111 360,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	6 600,00	6 600,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 050,00	8 500,00	8 500,00
6282	Frais de gardiennage	120 500,00	120 000,00	120 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	47 000,00	58 000,00	58 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	832 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	50 000,00	52 000,00	52 000,00
63512	Taxes foncières	283 500,00	303 500,00	303 500,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	590 000,00	597 000,00	597 000,00
6378	Autres taxes et redevances	321 840,00	378 500,00	378 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 631 485,00	5 397 464,00	5 397 464,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6331	Versement de mobilité	58 330,00	55 647,00	55 647,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	28 260,00	26 961,00	26 961,00
6411	Salaires, appointements, commissions	3 203 945,00	3 056 564,00	3 056 564,00
6413	Primes et gratifications	741 905,00	727 723,00	727 723,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	509 580,00	486 141,00	486 141,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	839 120,00	800 522,00	800 522,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	12 690,00	12 107,00	12 107,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	10 345,00	9 870,00	9 870,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 250,00	6 250,00	6 250,00
648	Autres charges de personnel	192 060,00	189 179,00	189 179,00
014	Atténuations de produits (7)	7 269 000,00	7 057 000,00	7 057 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	4 349 000,00	4 264 000,00	4 264 000,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	2 920 000,00	2 793 000,00	2 793 000,00
65	Autres charges de gestion courante	100 005,00	105 000,00	105 000,00
6518	Autres	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	25 000,00	35 000,00	35 000,00
6542	Créances éteintes	35 000,00	25 000,00	25 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		24 272 745,00	23 436 847,60	23 436 847,60
66	Charges financières (b) (8)	561 500,00	595 500,00	595 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	558 000,00	575 500,00	575 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 500,00	20 000,00	20 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	510 760,00	604 810,00	604 810,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	301 150,00	301 150,00	301 150,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	33 250,00	127 260,00	127 260,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	164 860,00	166 900,00	166 900,00
678	Autres charges exceptionnelles	11 500,00	9 500,00	9 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	79 595,00	184 616,00	184 616,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	79 595,00	184 616,00	184 616,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		25 424 600,00	24 821 773,60	24 821 773,60
023	Virement à la section d'investissement	626 820,00	2 190 389,40	2 190 389,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	9 324 010,00	9 310 000,00	9 310 000,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	9 314 010,00	9 300 000,00	9 300 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 950 830,00	11 500 389,40	11 500 389,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 950 830,00	11 500 389,40	11 500 389,40
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		35 375 430,00	36 322 163,00	36 322 163,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 322 163,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	125 074,17
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	105 074,17
= Différence ICNE N – ICNE N-1	20 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	3 000,00	1 000,00	1 000,00
64198	Autres remboursements	3 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	34 055 900,00	35 013 263,00	35 013 263,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	21 791 000,00	22 546 393,00	22 546 393,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	590 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	4 349 000,00	4 264 000,00	4 264 000,00
701251	Redevance prélèvement ressource en eau	0,00	598 000,00	598 000,00
70128	Autres taxes et redevances	295 000,00	375 000,00	375 000,00
704	Travaux	500 000,00	450 000,00	450 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	2 920 000,00	2 793 000,00	2 793 000,00
7064	Locations de compteurs	3 500 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
7068	Autres prestations de services	30 000,00	26 000,00	26 000,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	900,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	870,00	870,00
7088	Autres produits activités annexes	80 000,00	160 000,00	160 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	73 300,00	71 300,00	71 300,00
752	Revenus des immeubles	8 300,00	8 300,00	8 300,00
7588	Autres	65 000,00	63 000,00	63 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		34 132 200,00	35 085 563,00	35 085 563,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	293 600,00	296 600,00	296 600,00
7714	Recouvré créances admises en non valeur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	200 100,00	200 100,00	200 100,00
7748	Subventions exceptionnelles des tiers	24 500,00	24 500,00	24 500,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	10 000,00	10 000,00
778	Autres produits exceptionnels	67 000,00	60 000,00	60 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		34 425 800,00	35 382 163,00	35 382 163,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	949 630,00	940 000,00	940 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	949 630,00	940 000,00	940 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		949 630,00	940 000,00	940 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		35 375 430,00	36 322 163,00	36 322 163,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 322 163,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	302 275,00	741 000,00	741 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	450 000,00	450 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	252 275,00	291 000,00	291 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	9 925 320,00	9 552 555,00	9 552 555,00
2111	Terrains nus	13 200,00	50 000,00	50 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	744 465,00	820 555,00	820 555,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	7 330 810,00	7 081 000,00	7 081 000,00
21561	Service de distribution d'eau	1 371 305,00	1 262 500,00	1 262 500,00
2182	Matériel de transport	293 000,00	290 000,00	290 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	136 500,00	23 500,00	23 500,00
2184	Mobilier	25 940,00	16 000,00	16 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 100,00	9 000,00	9 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 755 195,00	900 000,00	900 000,00
2313	Constructions	0,00	200 000,00	200 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 755 195,00	700 000,00	700 000,00
Total des dépenses d'équipement		11 982 790,00	11 193 555,00	11 193 555,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 712 000,00	2 796 000,00	2 796 000,00
1641	Emprunts en euros	2 197 000,00	2 281 500,00	2 281 500,00
1678	Autres dettes condit° particulières	515 000,00	514 500,00	514 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 712 000,00	2 796 000,00	2 796 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		14 694 790,00	13 989 555,00	13 989 555,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	949 630,00	940 000,00	940 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	949 630,00	940 000,00	940 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	686 110,00	676 480,00	676 480,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	8 700,00	8 700,00	8 700,00
13918	Autres subventions d'équipement	254 820,00	254 820,00	254 820,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	90 000,00	1 440 000,00	1 440 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	90 000,00	1 440 000,00	1 440 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 039 630,00	2 380 000,00	2 380 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		15 734 420,00	16 369 555,00	16 369 555,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 369 555,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	684 235,00	81 918,00	81 918,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	684 235,00	81 918,00	81 918,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 009 355,00	3 347 247,60	3 347 247,60
1641	Emprunts en euros	5 009 355,00	3 347 247,60	3 347 247,60
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 693 590,00	3 429 165,60	3 429 165,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 693 590,00	3 429 165,60	3 429 165,60
021	Virement de la section d'exploitation	626 820,00	2 190 389,40	2 190 389,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	9 324 010,00	9 310 000,00	9 310 000,00
2182	Matériel de transport	10 000,00	10 000,00	10 000,00
28031	Frais d'études	80 540,00	80 540,00	80 540,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	59 090,00	59 090,00	59 090,00
28131	Bâtiments	176 850,00	176 850,00	176 850,00
28135	Installations générales, agencements, ..	332 560,00	332 560,00	332 560,00
28153	Installations à caractère spécifique	7 651 080,00	7 637 070,00	7 637 070,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	802 190,00	802 190,00	802 190,00
28182	Matériel de transport	127 030,00	127 030,00	127 030,00
28183	Matériel de bureau et informatique	42 910,00	42 910,00	42 910,00
28184	Mobilier	40 290,00	40 290,00	40 290,00
28188	Autres	1 470,00	1 470,00	1 470,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		9 950 830,00	11 500 389,40	11 500 389,40
041	Opérations patrimoniales (8)	90 000,00	1 440 000,00	1 440 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	90 000,00	1 440 000,00	1 440 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		10 040 830,00	12 940 389,40	12 940 389,40
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		15 734 420,00	16 369 555,00	16 369 555,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 369 555,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					40 262 904,59									
1641 Emprunts en euros (total)					40 262 904,59									
1311410 (CDC-1311410)	BANQUE DES TERRITOIRES	15/06/2012	2012-12-28	01/06/2013	1 500 000,00	V	LEP	3,640	3,870		T	C	O	A-1
1313203 (CDC-5035697)	BANQUE DES TERRITOIRES	01/04/2018	2018-04-01	01/04/2019	1 700 000,00	V	LIVRETA	1,500	2,721		A	P	O	A-1
17590 (SG-17590)	SOCIETE GENERALE	05/11/2008	2008-12-10	29/03/2009	4 100 000,00	F	FIXE	3,690	3,590		T	P	O	A-1
18487 (SG-18487)	SOCIETE GENERALE	07/09/2011	2011-10-20	20/04/2012	4 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	1,840	1,836		T	P	O	B-1
237133 (CIB-237133)	CREDIT AGRICOLE CIB	22/12/2006	2006-12-29	29/12/2007	8 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	3,470	3,949		A	P	O	B-4
270343 (CIB-270343-T1)	CREDIT AGRICOLE CIB	17/12/2007	2007-12-20	31/03/2008	2 200 000,00	V	TAUX STRUCTURE	3,030	3,136		A	P	O	A-1
560 (SG-560)	SOCIETE GENERALE	22/12/2009	2009-12-31	31/01/2010	3 000 000,00	F	FIXE	3,565	3,678		M	C	O	A-1
C700513 (CFF-C700513)	CREDIT FONCIER (GPE CE)	11/05/2012	2012-06-01	01/09/2012	3 300 000,00	F	FIXE	4,980	5,149		T	C	O	A-1
C705728 / 8376663A (CFF-C70572)	CREDIT FONCIER (GPE CE)	21/12/2012	2013-01-04	04/04/2013	2 500 000,00	F	FIXE	4,310	4,445		T	C	O	A-1
C706671 (CFF-C706671)	CREDIT FONCIER (GPE CE)	20/12/2016	2016-12-01	01/03/2017	4 262 904,59	F	FIXE	2,860	2,933		T	P	O	A-1
MIN536375EUR (LBP-MIN533721)	CAFFIL	13/11/2020	2021-01-15	01/05/2021	600 000,00	F	FIXE	0,800	0,807		T	C	O	A-1
MON504825EUR (LBP-MON503469)	CAFFIL	29/05/2015	2015-06-24	01/01/2016	5 100 000,00	F	FIXE	1,530	1,536		S	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					10 284 084,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

METROPOLE DU GRAND NANCY - Budget EAU - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					10 284 084,00									
15C54108 (AERM-12530)	AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	19/01/2017	2016-01-08	01/02/2018	9 623 700,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	O	A-1
16C54191 (AERM-12545)	AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	19/01/2017	2017-02-01	01/02/2018	660 384,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	O	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					50 546 988,59									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		17 997 179,37					2 281 460,39	574 886,86	0,00	96 665,63
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		17 997 179,37					2 281 460,39	574 886,86	0,00	96 665,63
1311410 (CDC-1311410)	N	0,00	A-1	488 636,35	4,83	V	LIVRETA	4,200	97 727,28	18 691,66	0,00	2 679,65
1313203 (CDC-5035697)	N	0,00	A-1	1 408 988,59	19,25	V	LIVRETA	3,750	72 278,12	52 837,07	0,00	37 766,65
17590 (SG-17590)	N	0,00	A-1	1 432 069,56	4,99	F	FIXE	3,690	265 769,02	50 013,91	0,00	358,64
18487 (SG-18487)	N	0,00	B-1	2 414 276,87	8,05	C	TAUX	1,840	215 796,20	43 674,19	0,00	8 202,78
237133 (CIB-237133)	N	0,00	B-4	1 633 568,44	2,99	C	TAUX STRUCTURES	7,000	523 311,27	116 573,26	0,00	431,77
270343 (CIB-270343-T1)	N	0,00	A-1	764 298,48	5,00	F	FIXE	3,050	138 318,84	23 634,87	0,00	53,03
560 (SG-560)	N	0,00	A-1	900 000,08	6,00	F	FIXE	3,565	150 000,00	30 121,79	0,00	74,27
C700513 (CFF-C700513)	N	0,00	A-1	1 402 500,00	8,42	F	FIXE	4,980	165 000,00	67 875,85	0,00	5 306,81
C705728 / 8376663A (CFF-C70572)	N	0,00	A-1	1 156 250,00	9,01	F	FIXE	4,310	125 000,00	48 610,96	0,00	10 988,26
C706671 (CFF-C706671)	N	0,00	A-1	2 394 591,00	7,17	F	FIXE	2,860	300 259,66	66 373,20	0,00	5 157,87
MIN536375EUR (LBP-MIN533721)	N	0,00	A-1	534 000,00	22,08	F	FIXE	0,800	24 000,00	4 200,00	0,00	676,30
MON504825EUR (LBP-MON503469)	N	0,00	A-1	3 468 000,00	16,50	F	FIXE	1,530	204 000,00	52 280,10	0,00	24 969,60
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		7 198 858,80					514 204,20	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		7 198 858,80					514 204,20	0,00	0,00	0,00
15C54108 (AERM-12530)	N	0,00	A-1	6 736 590,00	13,08	F	FIXE	0,000	481 185,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE DU GRAND NANCY - Budget EAU - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16C54191 (AERM-12545)	N	0,00	A-1	462 268,80	13,08	F	FIXE	0,000	33 019,20	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		25 196 038,17					2 795 664,59	574 886,86	0,00	96 665,63

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

**IV
A1.3**

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
18487 (SG-18487)	SOCIETE GENERALE	4 000 000,00	2 414 276,87	1	20,00		1.84	EURIBOR03M+0.5	0,00		1,840	43 674,19	0,00	9,58
237133 (CIB-237133)	CREDIT AGRICOLE CIB	8 000 000,00	1 633 568,44	4	20,00		3.47	7	561 538,63		7,000	116 573,26	0,00	6,48
TOTAL (B)		12 000 000,00	4 047 845,31						561 538,63			160 247,45	0,00	16,06
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		12 000 000,00	4 047 845,31						561 538,63			160 247,45	0,00	16,07

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	0	0	0	0
	% de l'encours	83,92	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	21 148 192,86	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	1	0
	% de l'encours	9,58	0,00	0,00	6,48	0,00
	Montant en euros	2 414 276,87	0,00	0,00	1 633 568,44	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	12 novembre 2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	13? - Subventions d'équipement transférables (sur la durée d'amortissement des biens)	0	09/02/2023
L	2031 - Frais d'études	5	09/02/2023
L	2032 - Frais de recherche et de développement	5	09/02/2023
L	205... - Concessions et droits similaires, licences, droits et valeurs similaires	5	09/02/2023
L	205? - Logiciels	2	09/02/2023
L	205? Brevets (durée du privilège ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève)	0	09/02/2023
L	2088 - Autres immobilisations incorporelles	5	09/02/2023
L	211? Terrains (non amortissable)	0	09/02/2023
L	21311 - Constructions de bâtiments d'exploitation	75	09/02/2023
L	21311 - Constructions de châteaux d'eau et d'usines de production d'eau potable	75	09/02/2023
L	21311 - Travaux d'aménagements sur des bâtiments d'exploitation existants	20	09/02/2023
L	2135... - Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20	09/02/2023
L	21351 - Investissements sur bâtiments d'exploitation existants	20	09/02/2023
L	21355 - Installations générales, agencement des constructions de bâtiments administratifs	10	09/02/2023
L	21531 - Constructions de réservoirs d'eau potable	75	09/02/2023
L	21531 - Constructions de réservoirs d'eau potable (historique)	60	09/02/2023
L	21531 - Constructions de réseaux d'alimentation en eau potable - amélioration traitement de l'eau	50	09/02/2023
L	21531 - Travaux de modernisation sur usine de production d'eau potable (génie civil)	50	09/02/2023
L	21531 - Investissements sur réseaux d'alimentation en eau potable existants	20	09/02/2023
L	21531 - Travaux de modernisation sur usines de production d'eau potable (process)	20	09/02/2023
L	21531 - Travaux sur stations de pompage	20	09/02/2023
L	21531 - Réseaux de câblage	15	09/02/2023
L	21531 - Réseaux divers (carottage)	10	09/02/2023
L	21531 - Station d'alerte	10	09/02/2023
L	21531 - Travaux sur transformateurs électriques, capteurs et autres installations spécifiques	10	09/02/2023
L	21531 - Télésurveillance centralisée des réseaux	5	09/02/2023
L	2154 - Matériel industriel	5	09/02/2023
L	2155 - Outillage industriel	5	09/02/2023
L	21561 - Compteurs d'eau	10	09/02/2023
L	21561 - Matériel spécifique de réseaux et d'exploitation du service de l'eau	15	09/02/2023
L	21561 - Matériel spécifique d'exploitation du service de l'eau (petit matériel)	5	09/02/2023
L	2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5	09/02/2023
L	216 - Collections et ?uvre d'art (non amortissable)	0	09/02/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	217?- Immob. reçue au titre d'une mise à disposition selon règles d'amort. régissant les comptes 21	0	09/02/2023
L	2182 - Matériel de transport - camions, fourgons et véhicules industriels	10	09/02/2023
L	2182 - Matériel de transport - voitures et véhicules légers	5	09/02/2023
L	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5	09/02/2023
L	2184 - Mobilier	12	09/02/2023
L	2184 - Mobilier (historique)	10	09/02/2023
L	2188 - Autres immob. corporelles (en fonction de la durée estimative du bien : coffres-forts?)	20	09/02/2023
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	10	09/02/2023
L	22... - Immob. reçue en affectation selon règles d'amortissement régissant les comptes 21	0	09/02/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	184 616,00		693 416,00	878 032,00	0,00	878 032,00
- Dépréciations des actifs circulants (comptes de redevables)	184 616,00	31/01/2020	693 416,00	878 032,00	0,00	878 032,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	184 616,00		693 416,00	878 032,00	0,00	878 032,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	3 736 000,00	3 736 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	11 490 389,40	11 490 389,40
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	7 754 389,40	7 754 389,40

(1) *Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique*(2) *Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*(3) *Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"*

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 736 000,00	I 3 736 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 796 000,00	2 796 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 281 500,00	2 281 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	514 500,00	514 500,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		940 000,00	940 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	940 000,00	940 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		11 490 389,40	III 11 490 389,40
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		11 490 389,40	11 490 389,40
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	80 540,00	80 540,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	59 090,00	59 090,00
28131	Bâtiments	176 850,00	176 850,00
28135	Installations générales, agencements, ..	332 560,00	332 560,00
28153	Installations à caractère spécifique	7 637 070,00	7 637 070,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	802 190,00	802 190,00
28182	Matériel de transport	127 030,00	127 030,00
28183	Matériel de bureau et informatique	42 910,00	42 910,00
28184	Mobilier	40 290,00	40 290,00
28188	Autres	1 470,00	1 470,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 190 389,40	2 190 389,40

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	10 877 383,60
6061	Fournitures non stockables	1 804 593,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	148 250,00
6064	Fournitures administratives	21 200,00
6066	Carburants	115 000,00
6068	Autres matières et fournitures	165 000,00
611	Sous-traitance générale	18 000,00
6135	Locations mobilières	70 000,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	17 000,00
61523	Entretien et réparations réseaux	1 000 000,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	1 000,00
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	14 000,00
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	62 900,00
6156	Maintenance	165 012,00
6161	Primes d'assurances multirisques	12 000,00
6168	Autres primes d'assurance	95 000,00
617	Etudes et recherches	125 000,00
618	Divers	291 088,60
6226	Honoraires	9 500,00
6227	Frais d'acte et de contentieux	8 500,00
6228	Remunerations diverses	3 865 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00
6238	Divers - publicité, publications, relations publiques	6 200,00
6248	Frais de transport de matériel	4 500,00
6251	Voyages et déplacements	640,00
6261	Frais d'affranchissement	23 900,00
627	Services bancaires et assimilés	6 600,00
6281	Concours divers - cotisations	8 500,00
6282	Frais de gardiennage	120 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	58 000,00
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	1 300 000,00
635111	Cotisation foncière des entreprises	52 000,00
63512	Taxes foncières	303 500,00
6371	Redevance agence de l'eau - prélèvements d'eau	597 000,00
6378	Autres taxes et redevances	378 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 397 464,00
6218	Autres personnels extérieurs	1 500,00
6331	Versement mobilité	55 647,00
6336	Cotisations au CNFPT	26 961,00
6411	Remunerations du personnel	3 056 564,00
6413	Primes et gratifications	727 723,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	486 141,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	800 522,00
6454	Cotisations patronales Assedic	12 107,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	9 870,00
6474	Versement au C.A.S. de la métropole	25 000,00
6475	Médecine du travail	6 250,00
648	Autres charges de personnel (capital décès)	189 179,00
014	Atténuations de produits	7 057 000,00
701249	Reversmt agence de l'eau - redevance pollution domestique	4 264 000,00
706129	Reversmt agence de l'eau - redevance modernisation réseaux	2 793 000,00
65	Autres charges de gestion courante	105 000,00
6518	Autres	40 000,00
6541	Créances admises en non valeur	35 000,00
6542	Créances éteintes	25 000,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	5 000,00
66	Charges financières	595 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	575 500,00

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	20 000,00
67	Charges exceptionnelles	604 810,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	301 150,00
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	127 260,00
6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	166 900,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	184 616,00
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	184 616,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		24 821 773,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 310 000,00
675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	10 000,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMO. INCORPOR. ET CORPOR.	9 300 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 190 389,40
Total des dépenses d'ordre		11 500 389,40
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		36 322 163,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	1 000,00
64198	AUTRES REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 013 263,00
70111	VENTES D'EAU AUX ABONNES	22 546 393,00
701241	REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	4 264 000,00
701251	REDEVANCE POUR PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	598 000,00
70128	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	375 000,00
704	TRAVAUX	450 000,00
706121	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	2 793 000,00
7064	LOCATIONS DE COMPTEURS	3 800 000,00
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	26 000,00
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR DES TIERS	870,00
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	160 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	71 300,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTÉS À DES ACTIVITÉS PROF.	8 300,00
7588	AUTRES	63 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	296 600,00
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	2 000,00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	200 100,00
7748	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DES TIERS	24 500,00
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	10 000,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		35 382 163,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	940 000,00
777	QUOTE-PART SUBVENTIONS INV. VIREE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	940 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		940 000,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		36 322 163,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

(1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	741 000,00
2031	ETUDES	450 000,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	291 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	9 552 555,00
2111	ACQUISITIONS DE TERRAINS	50 000,00
21351	AMENAGEMENT DES BATIMENTS D'EXPLOITATION	820 555,00
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	7 081 000,00
21561	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION	1 262 500,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	290 000,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	23 500,00
2184	MOBILIER	16 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	900 000,00
2313	CONSTRUCTIONS	200 000,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	700 000,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 796 000,00
1641	EMPRUNTS EN EURO	2 281 500,00
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES	514 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		13 989 555,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	940 000,00
139111	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU	676 480,00
139118	AMORTISSEMENTS AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	8 700,00
13918	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'AUTRES ORGANISMES	254 820,00
041	Opérations patrimoniales	1 440 000,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	1 440 000,00
Total des dépenses d'ordre		2 380 000,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		16 369 555,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	81 918,00
13111	SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	81 918,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 347 247,60
1641	EMPRUNTS EN EUROS	3 347 247,60
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		3 429 165,60
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	9 310 000,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	10 000,00
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	80 540,00
2805	AMORTISSEMENT DES LOGICIELS	59 090,00
28131	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS	176 850,00
28135	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DES CONSTRU	332 560,00
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	7 637 070,00
28156	AMORTISSEMENT DU MATERIEL	802 190,00
28182	AMORTISSEMENT DU MATERIEL DE TRANSPORT	127 030,00
28183	AMORTISSEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE	42 910,00
28184	AMORTISSEMENT DU MOBILIER	40 290,00
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMO. CORPORELLES	1 470,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	1 440 000,00
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLE	1 440 000,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	2 190 389,40
Total des recettes d'ordre		12 940 389,40
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		16 369 555,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	1 794 938 319,62
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	448 627 881,12
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	529 890 724,32
Provisions pour garanties d'emprunts	D	1 495 471 535,36
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	1 277 985 389,70
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 749 415 962,79

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	73,05
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743.3	Participation coopération internationale	Participation coopération internationale	Diverses associations	Association	50 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
4102 DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU	33 740 642,67	740 000,00	34 480 642,67	362 832,51	588 189,16	33 529 621,00
4101 DÉMOLITION ANCIENNE USINE ST CHARLES	1 950 000,00	50 000,00	2 000 000,00	0,00	200 000,00	1 800 000,00
4109 PROJETS ENR	0,00	6 150 000,00	6 150 000,00	0,00	75 000,00	6 075 000,00
4106 RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	11 629 433,00	-635 000,00	10 994 433,00	6 167 875,44	2 226 557,56	2 600 000,00
4108 SÉCURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU	11 224 048,64	-579 999,05	10 644 049,59	1 589 595,17	2 004 454,42	7 050 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
EXPLOITATION DES USINES D'EAU	0,00	3 800 000,00	3 800 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		15,00	0,00	15,00	15,16	0,00	15,16
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	5,00	0,00	5,00	4,77	0,00	4,77
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1E CL	C	3,00	0,00	3,00	3,67	0,00	3,67
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2E CL	C	1,00	0,00	1,00	1,83	0,00	1,83
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	1,62	0,00	1,62
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,27	0,00	0,27
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		97,50	0,00	97,50	80,24	4,17	84,41
ADJOINT TECHNIQUE	C	20,50	0,00	20,50	18,52	0,17	18,69
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	C	6,00	0,00	6,00	6,42	0,00	6,42
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL	C	15,00	0,00	15,00	9,17	0,00	9,17
AGENT DE MAITRISE	C	15,00	0,00	15,00	10,08	0,00	10,08
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
INGENIEUR	A	5,00	0,00	5,00	2,78	2,92	5,70
INGENIEUR HORS CLASSE	A	0,00	0,00	0,00	0,67	0,00	0,67
INGENIEUR PRINCIPAL	A	5,00	0,00	5,00	4,83	0,00	4,83
TECHNICIEN	B	9,00	0,00	9,00	3,80	0,33	4,13
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	6,00	0,00	6,00	6,67	0,00	6,67
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	7,00	0,00	7,00	8,30	0,75	9,05
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE DU GRAND NANCY - Budget EAU - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		113,50	0,00	113,50	95,40	4,50	99,90

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	352.0	0,00	332-14 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
INGENIEUR	A	TECH	625.0	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions	CDD
INGENIEUR	A	TECH	578.0	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions	CDD
INGENIEUR	A	TECH	445.0	0,00	332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD
INGENIEUR	A	TECH	540.0	0,00	332-14 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	368.0	0,00	332-14 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B		484.0	0,00	332-10 Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-9	CDI
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	461.0	0,00	332-10 Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C		353.0	0,00	332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF	C		361.0	0,00	332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C		361.0	0,00	332-23-2° Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C		361.0	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions	CDD
APPRENTI				0,00	A Autres	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
		0	0,00
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 63

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 52

Contre : 19

Abstentions : 0

Date de convocation : 02/02/2024

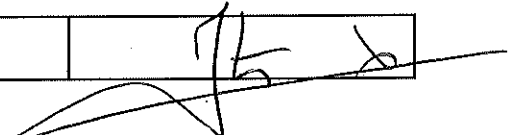
Présenté par Le Président de la Métropole du Grand Nancy (1),

A Nancy, le 08/02/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session du conseil métropolitain

A Nancy, le 08/02/24

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

MATHERON Vincent, Vice-Président délégué aux Finances et Ressources Humaines	
--	---

Certifié exécutoire par Le Président de la Métropole du Grand Nancy (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A Nancy, le _____

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...